



Dossier # : 1174943007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente entre La Fabrique de la paroisse de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge et la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur la propriété de la Fabrique, dans le cadre du projet de l'aménagement du Legs du 375e dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

JE RECOMMANDE :

1. d'approuver l'entente entre La Fabrique de la paroisse de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge et la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur la propriété de la Fabrique dans le cadre du projet de l'aménagement du Legs du 375e dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
2. d'autoriser M. Pierre Morissette, directeur des travaux publics, à signer cette entente.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2017-05-17 13:35

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174943007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente entre La Fabrique de la paroisse de la Nativité -de-la-Sainte-Vierge et la Ville de Montréal afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur la propriété de la Fabrique, dans le cadre du projet de l'aménagement du Legs du 375e dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

Le site est présentement composé d'une voie véhiculaire parallèle à la rue Ontario Est, entre les rues Saint-Germain et Dézéry. Cette dernière est ceinturée par un trottoir peu confortable pour les piétons. De concert avec les représentants de la paroisse, il a été retenu de retirer ces infrastructures, de rehausser les surfaces et d'empiéter quelque peu à l'intérieur de la limite de propriété de l'église de manière à maximiser l'intervention et d'accroître le potentiel de l'aménagement. Cet empiètement fait en sorte qu'une entente entre les deux parties doit être officialisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0552 - 12 avril 2017 : « Approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant » (GDD 1177102004)

CA16 27 0358 - 6 septembre 2016 : « Approuver le budget incluant la liste des projets du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal. Approuver le texte des faits saillants des investissements prévus pour 2017. » (GDD 1162775003)

DESCRIPTION

Le site sera aménagé de manière à permettre une circulation piétonne agréable et fluide, ponctuée par de nouveaux végétaux, soit la plantation d'une vingtaine d'arbres et de quelque 100 m² d'arbustes, de vivaces et de graminées en lit ou en bac de plantation. Un passage véhiculaire restreint, géré par la Fabrique, sera permis pour des événements spéciaux tels que les mariages et les funérailles. Le reste du temps, des bollards amovibles en interdiront l'accès. Un jet d'eau éclairé provenant du sol animera l'espace. Il sera contrôlé par une minuterie et pourra être activé par un bouton au sol. De manière à sécuriser l'espace, quatre lampadaires seront implantés. Une rampe d'accès universel sera construite du côté de la rue St-Germain et donnera accès à l'église. Enfin, 23 bancs, 5 corbeilles à papier et 4 tables seront répartis sur le site. L'ensemble de la surface sera construite en pavés de béton avec des insertions de couleurs. Le point culminant sera

l'implantation d'une rosace en granite au sol reprenant l'apparence de la rosace de l'église et servira en quelque sorte d'hommage à son concepteur, M. Guido Nincheri, artiste d'origine italienne ayant adopté Montréal pour y travailler sur plusieurs projets, dont l'église adjacente et le Château Dufresne.

JUSTIFICATION

Le projet d'aménagement, désigné comme un Legs du 375e anniversaire de Montréal, vise à améliorer la vie de quartier du secteur. Il permettra aux résidents du quartier de se réapproprier un espace sécuritaire propice aux rassemblements où se tiendra entre autres un marché public hebdomadaire qui favorisera un approvisionnement en fruits et légumes frais souhaité depuis longtemps.

L'entente a été préparée conjointement avec Me Jovette Métivier, avocate, à la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'aménagement s'inscrit dans une croissance économique durable par l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Il y aura une augmentation de la canopée et le pavé de couleur pâle contribue également à diminuer les îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La végétalisation des lieux et la sécurisation des installations amélioreront la qualité de vie des résidents du secteur. De plus, une fois le projet terminé, l'emplacement deviendra un vecteur de liens sociaux et contribuera à la vie urbaine du quartier.

Le projet vise à récupérer un espace de chaussée présentement non aménagé afin de permettre son appropriation par les citoyens pour diverses activités, tels que le repos et la détente, la tenue d'un marché public, d'expositions, etc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'inauguration du site pourra avoir lieu une fois les travaux terminés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat au conseil d'arrondissement du 6 juin 2017;

Début du chantier à la mi-juin 2017;

Livraison du projet prévu en septembre 2017 (chantier de 80 jours).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Janique ALEXANDRE
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-8696
Télécop. : 514 872-7645

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-17

Pierre MORISSETTE
Directeur

Tél : 514 868-3367
Télécop. : 514 872-7645